



Tél : 02.31.79.81.57  
Fax : 02.31.79.18.37  
Département du Calvados

## PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

**L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19h**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle **Joseph REVEL** conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant à la mise en place de diverses mesures lors de la crise sanitaire notamment les dispositions concernant les assemblées délibérantes, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, M. Christophe MORIN, Mme Muriel LEFILLIATRE, M. Frédéric DRAPIER, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Thierry ENOUF, Mme Christine ALOUI, M. Lionel BARON, Mme Lydie COUTURIER, Mme Myriam FESSARD, M. Olivier FRIMOUT, Mme Emmanuelle LEBLOND, M. Benoît LETELLIER, Mme Julie PIERRE, Mme Sabine RIVIERE, M. Jean SABLERY, Mme Catherine TINARD

Étaient absents excusés : M. Benoît LEMONNIER, M. Karl LETHARD, Mme Milena NOCERA, M. Frédéric ROYO

Procurations : M. Benoît LEMONNIER à Mme Muriel LEFILLIATRE, M. Karl LETHARD à M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Frédéric ROYO à M. Frédéric DRAPIER

Participant : Mme Virginie LEHOUX, agent administratif

Secrétaire : Mme Claudine LEFRANCOIS

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Claudine LERANCOIS est désignée pour remplir cette fonction.*

## PREAMBULE

### MODIFICATION A LA DELIBERATION n°MA-DEL-2021-002 DU 26 JANVIER 2021

#### CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA REALISATION DES TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA RD 562A POUR LA SECURISATION DES ABORDS DU COLLEGE GUY DE MAUPASSANT A SAINT MARTIN DE FONTENAY

Suite à une erreur de transcription dans les chiffres, une modification sera apportée à la délibération n°MA-DEL-2021-002 de la façon suivante :

LIRE :

« VU l'étude de projet - PRO (estimation et le plan de masse) en date du 23 novembre 2020 réalisée par ACEMO concernant les aménagements de sécurité aux abords du collège et la création d'une voie verte réalisée pour un montant total de **510 871.20 € TTC** »

AU LIEU DE :

« VU l'étude de projet - PRO (estimation et le plan de masse) en date du 23 novembre 2020 réalisée par ACEMO concernant les aménagements de sécurité aux abords du collège et la création d'une voie verte réalisée pour un montant total de **510 871.20 € HT** ».

La correction sera notifiée sur le compte-rendu sommaire et sur le procès-verbal du conseil municipal.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2021 à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

**Votants : 17**  
**Pour : 17**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

M. Benoît LETELLIER, Mme Julie PIERRE et M. Jean SABLERY, absents lors de la séance du 16 février 2021 ne participent pas au vote.

**Le procès-verbal du 16 février 2021 est adopté à l'unanimité.**

## RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

### COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- Autorisation pour recruter des agents contractuels afin de remplacer des agents publics momentanément indisponibles en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (**cf. affaires soumises à délibération**)
- Tarifs des services municipaux – concessions funéraires (**cf. affaires soumises à délibération**)
- Compte-rendu de la réunion de la commission du lundi 15 février 2021 avec à l'ordre du jour la préparation du budget (compte administratif 2020 – budget primitif 2021 – vote des taux). Suite à la réorganisation des services de la Direction Départementale des Finances Publiques, la balance définitive des comptes 2020 n'était pas encore parvenue en mairie à la date du 15 février dernier. Il a donc été décidé de convoquer à nouveau les membres de la commission avant le vote du budget. Une **nouvelle réunion est prévue le mardi 16 mars 2021 à 18 h 30** en salle du conseil en mairie. Cette commission sera élargie aux membres du bureau municipal.

### COMMISSION URBANISME – ENVIRONNEMENT – VOIRIE – CIMETIERE

- Travaux de sécurisation des abords du collège - maîtrise d'œuvre (**cf. affaires soumises à délibération**)
- Compte-rendu de la réunion de la commission du lundi 8 mars 2021 avec à l'ordre du jour :
  - Choix pour l'entretien des allées du cimetière : après discussion, il est proposé de faire un test avec les agents du service technique afin de connaître le temps à y consacrer vers la mi-mars. Selon ce test, il sera fait un choix pour l'entretien des allées du cimetière et l'entretien des zones galeries : soit en régie, soit par une entreprise.
  - Choix pour l'entretien des pieds de mur : après discussion, il est proposé de refaire une information auprès des administrés pour les inciter à entretenir « les pieds de mur ». En fonction des résultats, il est envisagé un ou deux désherbages mécaniques. Le balayage sera fait à la demande selon l'état des caniveaux et avant la période des orages ainsi qu'à l'automne.
  - Adressage : présentation du logiciel utilisé par le Département pour la gestion de la numérotation et de la création des noms de rues et de voiries
  - Installation d'une borne incendie au Hameau de Troteval : réponse négative de la part du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados (SDIS) et de la SAUR.
  - Orientation PLU : demande de transformation d'un bâtiment pour aménager des logements sur une propriété au Hameau de Verrières située en zone A. Cette demande pourra être étudiée en cas de révision du PLU.
  - Réflexions sur les aménagements de voirie.

## COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

- Projet de construction de l'école :
  - compte-rendu de la réunion de travail du vendredi 19 février 2021 avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) - KAP.caen
  - création d'un comité de pilotage (**cf. affaires soumises à délibération**)
- Préparation de la rentrée scolaire 2021 dans le 1<sup>er</sup> degré – mesures de carte scolaire : avis des instances consultatives réglementaires réunies respectivement les 11 et 18 février 2021 (Comité Technique Spécial Départemental et Conseil Départemental de l'Education Nationale) : retrait d'un emploi au titre de la démographie pour l'école primaire Charles Huard.

## COMMISSION LOISIRS ET CULTURE

- Projet médiathèque :
  - Compte-rendu du comité technique du 18 février 2021 - Pour information, le prochain COTECH est prévu le vendredi 12 mars 2021
  - Compte-rendu de la rencontre avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du jeudi 25 février 2021
  - Prochaine réunion commission le 25 mars 2021.

## COMMISSION TRAVAUX – ACCESSIBILITE – SECURITE

- Pour information : acquisition d'un défibrillateur auprès de la Société DEFIBRIL pour un montant de 1 356 € + 144 € de maintenance annuelle sachant que la 1<sup>ère</sup> année est offerte. L'installation de l'appareil est prévue sur le mur de l'école – esplanade Daniel Lequien.
- Visite sécurité du collège Guy de Maupassant – séance plénière du mardi 9 mars 2021 : avis favorable.

## COMMISSION ANIMATION

- Fête communale – week-end des 29 et 30 mai 2021 : compte-tenu de la réglementation en vigueur pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévu jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, la fête sera annulée cette année encore.

## COMMISSION INFORMATION – COMMUNICATION

- Compte-rendu de la réunion de la commission du mercredi 3 mars 2021 avec à l'ordre du jour :
  - Site internet : première maquette proposée par Net Conception
  - Préparation du prochain bulletin municipal
  - Un point sur les activités en cours : concours photos, logo, guide des nouveaux arrivants
  - Projet « goodies ».

## SYNDICAT DU COLLEGE

- Collège Guy de Maupassant - Conseil d'administration du mardi 9 février 2021 : cf. compte-rendu ci-joint.
- Conseil syndical du jeudi 4 mars 2021 avec à l'ordre du jour le vote du budget :

- Compte administratif 2020 :

Résultats 2020	Dépenses	Recettes	Report N-1	Excédent/déficit	RAR
Fonctionnement	166 420.33 €	194 189.89 €	47 262.14 €	+ 75 031.70 €	0.00 €
Investissement	18 400.46 €	40 200.14 €	- 36 854.56 €	- 15 054.88 €	- 9 922.44 €
<b>TOTAL</b>				<b>50 054.38 €</b>	

- Budget primitif 2021 :
  - Fonctionnement : budget en équilibre dépenses/recettes pour un montant de 226 617.38 €
  - Investissement : budget en équilibre dépenses/recettes pour un montant de 67 809.32 €.
- Participation des communes : 9.03/habitant pour 2021 (rappel 2020 : 10.07 €/habitant) – soit pour la commune de Saint Martin de Fontenay, une participation à hauteur de 22 954.74 € pour 2 541 habitants.
- Organisation de conseils spécifiques pour le « RASED » et le gymnase.

## SYNDICAT ECOLE MATERNELLE

- Désignation des délégués au syndicat intercommunal de l'école maternelle – modification (**cf. affaires soumises à délibération**)
- Conseil syndical du jeudi 18 février 2021 - vote du budget

- Compte administratif 2020 :

Résultats 2020	Dépenses	Recettes	Report N-1	Excédent/déficit
Fonctionnement	440 360.53 €	425 953.06 €	165 240.60 €	+ 150 833.13 €
Investissement	7 869.90 €	30 427.60 €	- 23 449.84 €	- 892.14 €

- Budget primitif 2021 :
  - Fonctionnement : budget en équilibre dépenses/recettes pour un montant de 540 049.99 €
  - Investissement : budget en équilibre dépenses/recettes pour un montant de 23 392.14 €.
- Participation des communes : 1.03/habitant pour 2021 soit pour la commune de Saint Martin de Fontenay, une participation à hauteur de 173 247 € pour 2 541 habitants (52%). Rappel de la participation 2020 : 177 200 €).

## SYNDICAT MIXTE ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

- Prochain Conseil Syndical prévu le jeudi 11 mars avec à l'ordre du jour le budget (compte de gestion 2020, compte administratif 2020, budget primitif 2021 et tarifs rentrée 2021).

## SMICTOM DE LA BRUYERE

- SMICTOM de la Bruyère : Assemblée Générale du lundi 22 février 2021 avec à l'ordre du jour :
  - Présentation de l'appel à projet CITEO pour l'extension des consignes de tri (ECT)
  - Plan de communication du SMICTOM et rétro-planning de l'ECT.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

- CCVOO - Elaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes membres et la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (**cf. affaires soumises à délibération**)
- CCVOO – Transfert de la compétence « organisation de la mobilité à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (**cf. affaires soumises à délibération**).

## AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### AUTORISATION POUR RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS AFIN DE REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984

#### **Délibération n° MA-DEL-2021-012**

Rapporteur : M. Christophe MORIN, Adjoint en charge de la Commission « Administration Générale et Finances »

Madame Le Maire expose au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats sont conclus par une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

Cette délibération vise à autoriser Madame Le Maire à pourvoir rapidement au remplacement d'agents titulaires ou non titulaires absents. Elle est particulièrement nécessaire pour le remplacement des agents de secteur périscolaire qui nécessite des remplacements urgents afin d'assurer la continuité de service et la sécurité des enfants.

**Délibération n° MA-DEL-2021-012**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MORIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire :**

- à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles
- à prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget
- à signer les contrats de travail et/ou tout document relatif à ce dossier.

## TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX - CONCESSIONS FUNERAIRES

**Délibération n° MA-DEL-2021-013**

Rapporteur : M. Jean-Louis MALAQUIN, Adjoint en charge de la Commission « Urbanisme – Environnement – Voirie – Cimetière »

Rappel des tarifs appliqués à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 et propositions pour 2021

Types de concessions	Nombre d'années	2018	2021
Tarifs funéraires adultes	Concession 15 ans	112 €	114 €
	Concession 30 ans	331 €	337 €
	Concession 50 ans	549 €	559 €
Tarifs funéraires enfants	Concession 15 ans	73 €	74 €
	Concession 30 ans	221 €	225 €
	Concession 50 ans	366 €	373 €
Columbarium : 1 case, dalle granit fournie par la commune	Concession 15 ans	356 €	363 €
	Concession 30 ans	539 €	549 €
	Concession 50 ans	717 €	731 €
Terrain nu pour recevoir un caveau à urne cinéraire	Concession 15 ans	90 €	91 €
	Concession 30 ans	273 €	278 €
	Concession 50 ans	450 €	459 €
Jardin du souvenir		52 €	53 €

**Délibération n° MA-DEL-2021-013**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MALAQUIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'augmentation des tarifs susvisés pour les concessions funéraires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.**

## TRAVAUX DE SECURISATION DES ABORDS DU COLLEGE – ATTRIBUTION DU MARCHE ET CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

### **Délibération n° MA-DEL-2021-014**

Rapporteur : M. Jean-Louis MALAQUIN, Adjoint en charge de la Commission «Urbanisme – Environnement – Voirie - Cimetière»

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article D. 2171-10 du code de la commande publique,  
VU le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993,  
VU la décision n°MA-DEC-2019-005 en date du 17 décembre 2019 concernant la réalisation d'une étude préalable auprès d'ACEMO pour un montant de 2 814 € TTC ;  
VU la décision MA-DEC-2019-007 en date du 17 décembre 2019 concernant la réalisation d'un relevé topographique préalable auprès de GEOMAT pour un montant de 1 680 € TTC ;  
VU la Délibération n° MA-DEL-2020-055 en date du 29 juin 2020 concernant la demande de subvention au titre des amendes de police ;  
VU la Délibération n° MA-DEL-2020-059 en date du 10 juillet 2020 concernant le lancement de l'opération « Études et Travaux » pour un montant de 13 080 € TTC ;  
VU la notification en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 concernant la validation de la subvention au titre du produit des amendes de police à hauteur de 60 000 € HT pour l'exercice 2020 ;  
VU les résultats de l'étude de faisabilité en date du 2 mars 2020 réalisée par ACEMO comprenant la répartition financière des collectivités concernées ;  
VU les principales modifications apportées par la commission Urbanisme-Environnement-Voirie-Cimetière du 16 novembre 2020  
VU l'étude de projet - PRO (estimation et le plan de masse) en date du 23 novembre 2020 réalisée par ACEMO concernant les aménagements de sécurité aux abords du collège et la création d'une voie verte réalisée pour un montant total de 510 871.20 € TTC ;  
VU la délibération n° MA-DEL-2020-084 en date du 24 novembre 2020 validant les études de projet (PRO : études de projet au sens du code de la commande publique) suite aux éléments fournis par le Cabinet ACEMO.

Considérant le rapport d'analyse des offres dans le cadre de la procédure adaptée selon les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique suite à la remise des offres au 05/02/2021 à 12 h.

Dans le cadre de la consultation, six candidats ont présenté une demande.

Conformément au règlement de consultation, les critères retenus pour le jugement des offres ont été les suivants :

1. Prix des prestations : 70 %
2. Valeur technique : 30 % (soit 15 % pour la méthodologie d'exécution et 15 % pour les moyens humains et matériels spécifiques alloués au chantier).

Le classement suivant a été effectué au vu des notations sur lesquelles ont été appliqués les coefficients indiqués au règlement de consultation :

Entreprises	Note globale	Classement
COLAS	89.09	3
EIFFAGE	90.75	2
JONES TP	99.35	1
TOFFOLUTTI	80.42	6
MASTELLOTTO	87.48	4
SBTP	84.93	5

Au vu du classement ci-dessus, le candidat JONES TP s'avère être le mieux-disant pour un montant de 338 813.50 € HT soit 406 576.20 € TTC.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- de valider l'attribution du marché au candidat retenu
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et tous autres actes s'y rapportant.

### **Délibération n° MA-DEL-2021-014**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après avoir entendu l'exposé de M. MALAQUIN, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- valide l'attribution du marché au candidat retenu : JONES TP
- précise que les crédits seront inscrits au budget ;
- autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et tous actes s'y rapportant.

## PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE – CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE

### **Délibération n° MA-DEL-2021-015**

Rapporteur : Mme Muriel LEFILLIATRE, Adjointe en charge de la Commission « Affaires Scolaires »

#### *Historique :*

*Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'à l'origine du projet initial du mandat 2014 intégrant le groupe scolaire, la bibliothèque, le secteur « petite enfance – enfance – jeunesse » et l'école de musique et de danse, la commune avait été accompagnée gratuitement par le CAUE afin de nous aider à définir au mieux les besoins.*

*Les premières estimations financières ont très vite soulevé la question de la capacité financière de la commune à porter un projet de cette envergure.*

*En parallèle, la création de la nouvelle communauté de communes et la prise de compétence par celle-ci des secteurs « petite enfance – enfance – jeunesse » et « musique et danse » avec un engagement à réaliser, sur la commune, des espaces dédiés sur un autre site nous ont permis de modifier le projet initial.*

*Ces derniers éléments d'actualité nous ont permis, en lien avec le CAUE, de lancer un marché à procédure adaptée pour une mission de conduite d'opération relative à l'extension et au réaménagement de l'école primaire (délibération n°MA-DEL-2018-014 du 12 mars 2018). Le marché a été lancé le 16 mars 2018 avec une date de clôture estimée au 06 avril 2018.*

*Suite à cette consultation, le cabinet d'études KAP.caen a été retenu pour mener cette mission.*

*La réunion de lancement a eu lieu le 5 juin 2018 et après plusieurs réunions (diagnostic, scénarii), une proposition chiffrée a été présentée aux élus pour un montant total de 4 950 000 € HT.*

*Avant de s'engager dans tout projet, la commune a réalisé une prospective financière en collaboration étroite avec les services des Finances Publiques. Cette prospective a permis de confirmer la bonne santé financière de la commune compte tenu des économies générées par la maîtrise des dépenses à caractère général. Cependant, concernant le projet du groupe scolaire, celui-ci n'est pas abandonné car il est légitime mais il sera redimensionné (cf. procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 août 2019).*

*Les élections municipales 2020 et la période crise sanitaire liée à la COVID-19 ont fait que le dossier a été mis en attente.*

*Le 22 juillet 2020, les élus ont recontacté le cabinet d'études KAP.caen pour relancer le projet de construction de l'école avec pour objectif un redimensionnement du projet et une estimation correspondant à la capacité financière de la commune.*

VU les élections municipales du 15 mars 2020 portant modification dans la constitution de l'équipe municipale ;

CONSIDERANT que la constitution du comité de pilotage créé lors de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2018 est caduque

Ce Comité de Pilotage pourrait être composé de membres qui seront « force de proposition » à l'élaboration du projet.

La fréquence des réunions se fera au fur et à mesure des avancements du projet. Un maximum de 6 à 8 personnes permettrait d'avoir des échanges constructifs.

Il est proposé : 8 membres élus - un représentant de l'équipe enseignante (Directrice) - un représentant des parents d'élèves élus à l'école primaire – un représentant des parents d'élèves élus à l'école maternelle.

1 – LEFILLIATRE Muriel	7 – DESMOUCEAUX Béatrice
2 – MALAQUIN Jean-Louis	8 – FRIMOUT Olivier
3 – ROYO Frédéric	9 - CHARBONNIER Sandra, Directrice
4 - BARON Lionel	10 - GAUTIER Maxime, Représentant des parents d'élèves élus à l'école maternelle
5 – LETELLIER Benoit	11 - Un représentant des parents d'élèves élus à l'école primaire
6 – LEFRANCOIS Claudine	

Les membres du COPIL seront tenus informés par les comptes rendus, même s'ils ne sont pas présents à toutes les réunions.

Le COPIL devra valider les étapes du projet.

#### **Délibération n° MA-DEL-2021-015**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame LEFILLIATRE, Adjointe aux Affaires Scolaires, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la liste des membres ci-dessus.**

## DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ECOLE MATERNELLE – MODIFICATION

#### **Délibération n° MA-DEL-2021-016**

**Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA**

VU la délibération n° MA-DEL-2020-041 du 08 juin 2020 portant désignation des délégués au syndicat intercommunal de l'école maternelle après le renouvellement du Conseil Municipal de 2020 comme ci-après :

Titulaires		Suppléants	
Nombre de délégués	Liste des candidats	Nombre de délégués	Liste des candidats
4	LEFILLIATRE Muriel	4	DRAPIER Frédéric
	BARON Lionel		LEFRANCOIS Claudine
	PIERRE Julie		ENOUF Thierry
	MALAQUIN Jean-Louis		FESSARD Myriam

Considérant la demande de Mme Julie PIERRE de ne plus être déléguée titulaire au syndicat de l'école maternelle en raison d'un manque de disponibilité.

Ont fait acte de candidature les conseillers municipaux suivants :

Titulaires		Suppléants	
Nombre de délégués	Liste des candidats	Nombre de délégués	Liste des candidats
4	LEFILLIATRE Muriel	4	DRAPIER Frédéric
	BARON Lionel		PIERRE Julie
	LEFRANCOIS Claudine		ENOUF Thierry
	MALAQUIN Jean-Louis		FESSARD Myriam

#### **Délibération n° MA-DEL-2021-016**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**



**Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne les délégués mentionnés ci-dessus.**

**Il est précisé que cette délibération annule et remplace la délibération n°MA-DEL-2020-041 du 08 juin 2020.**

## **CCVOO – ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES MEMBRES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

### **Délibération n° MA-DEL-2021-017**

*Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA, Maire*

Madame le Maire expose que la loi n°2019-1461 du 28 décembre 2019 dite « Engagement et Proximité » vise à revaloriser la commune et à la remettre au cœur de la démocratie. Elle modifie un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, et l'ensemble de ses dispositions sont d'application immédiate.

Dans ce cadre, conformément à la loi et après avoir engagé un débat sur le sujet, l'assemblée communautaire a approuvé, par délibération 2020/106 du 24 septembre 2020, la rédaction d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Ce pacte doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore prévoir certaines délégations aux communes dans le but de renforcer les liens entre l'intercommunalité, les maires et leurs équipes. Sa rédaction a été approuvée par délibération n°22021/013 du 25 février 2021. Celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général après avis des conseils municipaux des communes-membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

### **Délibération n° MA-DEL-2021-017**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE D'ADOPTER A L'UNANIMITE le pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes, tel qu'il est annexé à la présente délibération.**

## **CCVOO – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

### **Délibération n° MA-DEL-2021-018**

*Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA, Maire*

Madame le Maire rappelle la loi n°2019-1428 du 19 novembre 2019 portant sur l'orientation des mobilités et promulguée le 24 décembre 2019. La loi précise que les Régions sont chargées d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

A ce titre, les Régions sont chargées par la loi, de définir, en concertation avec les territoires, des bassins de mobilité, appelés à devenir une échelle importante en termes d'organisation des mobilités. Le bassin de mobilité est en effet l'échelle locale à laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent majoritairement. Il correspond à un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre, et s'organise généralement autour d'un ou plusieurs pôles d'attractivités. Le territoire d'un EPCI à fiscalité propre n'a pas vocation à être découpé entre plusieurs bassins de mobilité. Il peut en revanche appartenir à plusieurs bassins de mobilité si la réalité des mobilités de ses habitants le justifie.

Après concertation avec les territoires, la Région Normandie a établi une cartographie des bassins régionaux de mobilité normand et le Conseil communautaire, réuni le 28 janvier 2021 a validé par délibération n°2021/008, l'appartenance du territoire de la communauté de communes au bassin de mobilité de Caen, conformément à la proposition de la Région.

Considérant le rôle des régions dans la gouvernance des mobilités en qualité de chef de file,

Considérant les orientations générales de la région Normandie pour la mise en œuvre de la gouvernance des mobilités sur son territoire,

Considérant l'avis favorable de la région Normandie à la prise de compétence des communautés de communes en matière de mobilité,

Considérant l'intégration du territoire de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon dans le bassin de mobilité Caennais identifié dans la cartographie régionale des bassins de mobilité

Considérant l'opportunité pour la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon de devenir AOM (autorité organisatrice de mobilité) locale et permettre ainsi l'exercice de la compétence mobilité à la bonne échelle territoriale, dans un partenariat avec les intercommunalités voisines et la région, pour une réponse adaptée aux besoins des habitants.

Le conseil communautaire, a décidé, par délibération n°2021/015 du 25 février 2021

- de transférer la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- de ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports

Le Maire expose que cette modification statutaire doit faire l'objet d'une approbation par les conseils municipaux, à la majorité qualifiée des communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la transmission de la délibération communautaire.

#### **Délibération n° MA-DEL-2021-018**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la modification statutaire telle que présentée,**
- **APPROUVE les nouveaux statuts modificatifs de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon en y ajoutant le transfert de la compétence « organisation de la mobilité ».**

## INFORMATIONS DIVERSES

- Prochain Conseil Municipal : mardi 23 mars 2021 à 19 h avec à l'ordre du jour le budget.
- Festi'Martin 14 – les Foulées de Saint Martin: suite à la réponse négative de la Préfecture du Calvados concernant l'organisation de cette manifestation (réglementation dans le cadre de l'urgence sanitaire liée au covid-19), les Foulées de Saint Martin initialement prévues le dimanche 30 mai 2021 sont reportées au dimanche 27 juin 2021.
- Association des parents d'élèves « APE Les P'tits de Saint Martin » : compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, la Foire aux Greniers initialement prévue le dimanche 18 avril 2021 est reportée à une date ultérieure (en juin ou en septembre).
- Plan de Prévention des Risques Miniers : l'enquête publique initialement prévue du lundi 8 février au 16 mars 2021 inclus à 17 h est prorogée jusqu'au 15 avril 2021 à 18 h. Le commissaire-enquêteur a tenu sa permanence en mairie de Saint Martin de Fontenay le lundi 8 mars 2021 après-midi.
- Préfecture du Calvados – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial : arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2021 prescrivant une consultation du public relative à une demande de création d'une plateforme logistique située sur le territoire de la commune de Saint André sur Orne – ZAC de « la Porte de la Suisse Normande », projet porté par la Communauté Urbaine de Caen et la SHEMA. Cette consultation publique a commencé le lundi 1<sup>er</sup> mars en mairie de Saint André

sur Orne et se terminera le lundi 29 mars 2021. L'affichage a été fait dès le 13 février 2021 et un avis est paru dans la presse locale Ouest-France le 10 février 2021. Les conseils municipaux des communes de Saint André sur Orne, Feuguerolles-Bully, Saint Martin de Fontenay et Fleury sur Orne sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'enregistrement au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation soit avant le 12 avril prochain.

- Préfecture de la Région d'Ile de France – Direction Régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France – Circulaire du 22 février 2021 : consultation des parties prenantes sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin Seine-Normandie 2022-2027. L'objectif de ce plan est de proposer un cadre pour la mise en œuvre aux différentes échelles des politiques de gestion des risques d'inondation et leurs outils. Le projet de PRGI du bassin Seine-Normandie mis à jour est soumis pour avis aux conseils municipaux des communes concernées, dans un délai de quatre mois à compter de la saisine soit avant le 22 juin prochain. Le projet de PGRI est également mis à disposition du public du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021.